
Nombre de membres

Séance du jeudi 30 juin 2022

en exercice: 15

L'an deux mille vingt- deux et le trente juin l'assemblée régulièrement convoqué le 25 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Guy

Présents : 10

LATHELIZE

Votants: 14

Sont présents: Guy LATHELIZE, Alexandra BOURILLON, Micael GONCALVES, Gaétan GAGNANT, Hugues COURTIER, Eric PASSIEU, Hervé BOURILLON, Sébastien GOAPPER, Bertrand CODRON, Blandine LATHÉLIZE

Représentés: Delphine CODRON, Romain COURTIER, Anisa HASNAOUI, Benoit CODRON

Excuses:

Absents: Annie ETOILE

Secrétaire de séance: Blandine LATHÉLIZE

Nomination d'un secrétaire de séance: Madame Blandine LATHELIZE

Approbation du procès- verbal de la réunion du 29 AVRIL 2022 2022

Lecture faite du projet de procès- verbal de la réunion du 29 AVRIL 2022, aucune remarque n'étant faite, le procès- verbal est adopté à l'unanimité..

Finances: FR Villeroy communes - DE 2022 018

Après exposé du Maire, le conseil municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Accepte d'allouer une aide exceptionnelle à l'association Familles rurales de Villeroy

Décide de verser la somme de 1000,00€ mensuelle à compter du 1 juillet 2022 jusqu'à la fin de l'année.

Personnel: Création d'un poste d'adjoint administratif - DE 2022 019

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison de la demande de mise à disposition d'un agent adjoint administratif de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet.

Article 2 :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2022

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2022

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Urbanisme: Modification du PLU

Le Maire informa que le délai de réponse de 2 mois des Personnes Publiques assimilées n'étant pas révolu, la mise à disposition au public n'aura lieu qu'après les vacances.

CCPMF: Désignation d'un membre - DE 2022_020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-33

VU la délibération n°040_2022 adoptée le 30 mai 2022 portant composition de la CLECT

CONSIDERANT le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) entraîne la création d'une commission (déterminée à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts) chargée d'évaluer les transferts de charges et leur mode de financement liées aux compétences (notamment eau, assainissement, petite enfance et collecte des déchets) transférées par les communes à la communauté de communes. Après réalisation de son travail, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) rédigera un rapport qui déterminera l'évaluation du coût net des charges transférées lequel servira au calcul de l'attribution de compensation.

CONSIDERANT que le conseil communautaire a déterminé la composition de la CLECT et a fixé son nombre à 20 sièges, soit un représentant titulaire par commune ainsi qu'un suppléant

CONSIDERANT que par suite, il appartient à chaque conseil municipal de désigner son représentant titulaire et son suppléant et qu'il est proposé au conseil municipal de désigner comme suivant :

| TITULAIRE | SUPPLEANT |
|---------------|---------------------|
| Guy LATHELIZE | Alexandra BOURILLON |

Après exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, L'ASSEMBLÉE, À L'UNANIMITÉ

DESIGNE Monsieur Guy LATHELIZE représentant de la commune de Villeroy et Madame Alexandra BOURILLON en suppléante, à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Objet: SIER Demande de retrait du Syndicat - DE 2022_021

Considérant que pour une gestion optimisée du parc de l'éclairage public la commune souhaite exercer elle-même la compétence relative à l'entretien de l'éclairage public ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE le retrait de la commune de Villeroy du Syndicat Mixte Intercommunal d'Énergie en Réseau du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes (SIER de Claye-Souilly) à compter du 1 janvier 2023, et ce, sans contrepartie financière ni patrimoniale.

PRÉCISE que la Commune conservera la compétence relative à l'entretien de l'éclairage public actuellement exercée par le SIER.

AUTORISE le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DIT que la présente délibération sera transmise au Président du SIER de Claye-Souilly.

Département 77 Sectorisation du collège de Charny

Le Maire informe le conseil qu'une réunion de présentation de la future sectorisation du collège de Charny a eu lieu le 23 juin. Les enfants rentrant en 6ème à la rentrée 2023-2024 devraient être scolarisés au nouveau collège de Charny.

DEP 77 Trophée Zéro Phyt'Eau - DE 2022 022

Le Maire, précise que le Département s'est engagé depuis 2007, en complément de l'action de l'Association AQUI'Brie sur le territoire de la nappe du Champigny, dans une politique d'accompagnement des collectivités vers une réduction visant à terme la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Le Département et ses partenaires, dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021 prorogé jusqu'en 2024, ont souhaité valoriser les efforts consentis par les collectivités les plus vertueuses dans ce domaine par la création d'un Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».

Les services techniques ainsi que les prestataires qui interviennent pour l'entretien des espaces publics de la commune, cimetières et terrains de sports inclus, ont arrêté l'utilisation de produit phytosanitaire depuis l'année 2017.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur la présentation au Trophée « ZÉRO PHYT'Eau » et s'engage à :

- Maintenir l'entretien de ses espaces publics sans produit phytosanitaire, que ce soit en régie ou en prestation selon les critères du Règlement du Trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».
- Fournir chaque année les données concernant les pratiques alternatives d'entretien au Département.
- Accueillir, si nécessaire, les membres du jury pour le bon déroulement de la visite des espaces publics.

Vu le code général des collectivités locales

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** de cet exposé
- **DECIDE** de maintenir le zéro phytosanitaire pour l'entretien de ses espaces publics
- **S'ENGAGE** à fournir annuellement au département les données sur ces pratiques

Résultats élections Présidentielles 1er tour:

INSCRITS 488, ABSTENTIONS 73, VOTANTS 415, EXPRIMÉS 404

Mme Nathalie ARTHAUD 2,

M. Fabien ROUSSEL 7

M. Emmanuel MACRON 86

M. Jean LASSALLE 8

Mme Marine LE PEN 149

M. Éric ZEMMOUR 58

M. Jean-Luc MÉLENCHON 55

Mme Anne HIDALGO 9

M. Yannick JADOT 8

Mme Valérie PÉCRESSE 18

M. Philippe POUTOU 1

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN 3

Résultats élections Présidentielles 2ème tour:

INSCRITS 489, ABSTENTIONS 78, VOTANTS 411, VOTANTS 382

M. Emmanuel MACRON 132, Mme Marine LE PEN 250

Résultats national élections Présidentielles

Monsieur Emmanuel MACRON élu Président de la République

Résultats élections Législatives 1er tour:

INSCRITS 493, ABSTENTIONS 243, VOTANTS 250, EXPRIMÉS 244

GUILLARD Laëtitia 8, JAHIER Patrick 19, KOKOUENDO Rodrigue 59, HEMET Patrice 0, DAILLY Michel 3,

BERNARD Didier 95, FRIJA Gabrielle 4, SOUDAIS Ersilia 40, TROUSSARD Béatrice 16, BAKU MANDEDIBA Kitty 0.

Résultats élections Législatives 2ème tour:

INSCRITS 493, ABSTENTIONS 258, VOTANTS 235, EXPRIMÉS 208

BERNARD Didier 143, SOUDAIS Ersilia 65

Résultats élections Législatives 7ème circonscription de Seine et Marne

Ladame Ersilia SOUDAIS élue Député de la 7ème circonscription de Seine et Marne

Questions Diverses

Le Maire informe le Conseil que la zone INac du "POS", seule zone actuellement constructible est assujétie d'un taxe d'aménagement de 20%, elle pourrait être revue à 5% après le dépôt d'un permis d'aménager.

Pour répondre aux demandes du Conseil, un arrêté communal permanent d'interdiction de stationner a été instauré pour les véhicules de plus de 3,5t sur l'ensemble des voies de la commune.

Pour ralentir les véhicules provenant de Charny un Stop est installé au carrefour de la rue de l'abeille.

La loi en vigueur concernant le COVID prendra fin au 1 août 2022, les séances de Conseil se tiendront à nouveau avec un quorum à 50% des élus et il n'y a plus qu'un seul pouvoir.

Suite à la chute d'un arbre, Monsieur COURTIER rappelle qu'il faudrait penser à renouveler les arbres de l'allée double. Le Maire répond qu'il faudrait créer un groupe de travail étudier ce remplacement aussi bien sur la méthode de remplacement que sur les moyens financiers à engager.

Séance levée à 22h37